

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Arrêté du 15 juin 2016 modifiant l'arrêté du 13 mai 2015 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1615097A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'arrêté du 13 mai 2015 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015;

Vu les avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable, en date des 3 mars 2015 et 8 octobre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Les emplois et points de nouvelle bonification indiciaire figurant dans l'annexe de l'arrêté du 13 mai 2015 susvisé sont remplacés à effet au 1^{er} avril 2015, pour ce qui concerne les MIGT, par la liste d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire du tableau A de l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'annexe de l'arrêté du 13 mai 2015 susvisée est modifiée à effet du 23 juin 2015 :

- en supprimant l'emploi en catégorie A et 29 points de nouvelle bonification indiciaire de chargé de mission à la MIGT Metz;
- en créant un emploi en catégorie A de chargé de mission à la section personnels et services (6^e section) doté de 29 points de nouvelle bonification indiciaire.

Article 3

L'annexe de l'arrêté du 13 mai 2015 susvisé est modifiée à effet au 8 octobre 2015, selon les dispositions des tableaux B et C de l'annexe du présent arrêté.

Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 15 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
C. AVEZARD

ANNEXE

Tableau A

Modification de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICE
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Paris
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Rennes
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Marseille
A	1	29	Chargé de mission	MIGT Bordeaux
A	1	29	Chargé de mission	MIGT Metz
A	1	40	Secrétaire général	MIGT Bordeaux

Tableau B

Suppressions de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICE
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Bureau rapports et documentation. Secrétariat général (7 ^e section)
A	1	29	Chargé de mission	Section personnels et services (6 ^e section)
A	1	29	Responsable secteur	Comité d'histoire (7 ^e section)
A	1	29	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux. Secrétariat général (7 ^e section)
A	1	40	Secrétaire de section	Aménagement durable des territoires (3 ^e section)
A	1	46	Chef de bureau	Bureau des rapports et de la documentation (7 ^e section)
A	1	46	Chef de bureau	Bureau personnel et moyens généraux. Secrétariat général (7 ^e section)
A	1	40	Secrétaire de section	Section sciences et techniques (5 ^e section)
A	1	40	Secrétaire de section	Section économie, transports, réseaux (2 ^e section)
B	1	15	Adjoint chef de bureau	Bureau communication. Secrétariat général (7 ^e section)
B	1	15	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux. Secrétariat général (7 ^e section)

Tableau C

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICE
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Section ressources humaines et moyens, bureau des rapports et de la documentation
A	1	29	Chargé de mission	Section audits, inspections et vie des services
A	1	29	Responsable secteur	Comité d'histoire ministérielle
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Section ressources humaines et moyens, bureau du personnel et des moyens généraux
A	1	40	Secrétaire général	Section habitat, cohésion sociale et développement territorial
A	1	46	Chef de bureau	Section ressources humaines et moyens, bureau des rapports et de la documentation
A	1	46	Chef de bureau	Section ressources humaines et moyens, bureau du personnel et des moyens généraux
A	1	40	Secrétaire général	Section transition énergétique, construction et innovations
A	1	40	Secrétaire général	Section mobilité et transports
B	1	15	Adjoint chef de bureau	Section ressources humaines et moyens, bureau des rapports et de la communication
B	1	15	Responsable cellule	Section ressources humaines et moyens, bureau du personnel et des moyens généraux